**CONDITIONS D’ADMISSION**

Le camping est exclusivement réservé aux festivaliers du festival Grain de Sel.

Le forfait 3 jours / ou billet jour + le billet Camping + une pièce d’identité. En échange, un « bracelet camping » sera remis.

L’accès au camping sera refusé à tout mineur de –de 16ans non accompagné d’un représentant légal. Pour les mineurs de + de 16ans, une autorisation parentale sera demandée ainsi que la photocopie d’une pièce d’identité du responsable légal. Le festival n’est pas responsable des mineurs sur le camping du festival. Un contrôle d’identité sera effectué à l’entrée du camping.

 Tous les campeurs devront se soumettre à une fouille systématique de leurs sacs.

**CIRCULATION DES PIÉTONS ET DES VÉHICULES**

Piétons : Les allées et venues du camping au festival sont possibles pendant la journée pour les campeurs obligatoirement munis du bracelet. Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans le camping.

Les caravanes ou véhicules ne sont pas acceptés.

**HORAIRES ACCUEIL**

Le vendredi 18 de 14 :00 à 22 :00, les samedi 19 et dimanche 20 de 10 :00 à 21 :00 et le lundi 21 mai de 10 :00 à 12 :00 Le camping doit obligatoirement être libéré le 21 mai avant 12 :00.

**CONSIGNE**

La consigne du festival, située au niveau de l’accueil du festival, permet de déposer les objets interdits dans l’enceinte du camping. Les objets de valeur (matériel audio, vidéo et photo) ne sont pas acceptés. Les usagers sont donc invités à surveiller leurs affaires personnelles.

**SÉCURITÉ (VOL/INCENDIE)**

•Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) et réchauds sont rigoureusement interdits. En cas d’incendie, aviser immédiatement la direction au bureau d’accueil qui préviendra les secours.

•Blessures : Les canifs de type ”opinel” sont autorisés mais les grands couteaux, haches, objets contondants, perçants et pointus sont interdits.

•Le verre est interdit sur le site du festival en général (prévoir des bouteilles en plastique)

•Vols : La direction assure la surveillance du terrain et du camping. Le campeur garde toutefois la responsabilité de son installation et doit signaler à la direction la présence de toute personne suspecte.

**TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS**

Le verre, les armes, les animaux, et les feux de toutes sortes (barbecues, feux de camp, réchauds, etc.) sont interdits.

•Des sacs poubelles seront distribués à l’accueil du camping pour permettre à chacun de respecter les lieux. Les campeurs sont priés de collecter leurs ordures, cigarettes et mégots. Il est interdit de les jeter sur le sol. Toutes les ordures doivent être emballées dans un sachet plastique et déposées dans la benne la plus proche. Chacun doit s’abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l’hygiène du camping et de ses installations.

**INFRACTION AU RÈGLEMENTS**

Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas le règlement, le représentant du festival en charge du camping pourra s’il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles ou demander son expulsion du camping. En cas d’infraction pénale, le festival pourra faire appel aux forces de l’ordre.